



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 33198

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur des incidents qui se sont déroulés au Prytanée militaire de La Flèche dans le cadre de bizutages, événements relatés depuis quelques mois par un certain nombre de journaux. Le préfet de la Sarthe a écrit dans un courrier qu'il lui aurait adressé : « Sous la férule d'un petit groupe d'élèves affichant un foi intransigeante, proche de l'intégrisme, règne un climat de violence et de tension latente. » Et a noté, de plus, que la hiérarchie rencontre des difficultés à faire respecter la dignité des personnes mises en cause par le comportement d'une minorité d'élèves. Après une mission de réflexion sur la formation militaire, après ces dénonciations de presse, aujourd'hui le père d'un élève vient de déposer plainte parce qu'il considère « que les dérives sont trop graves pour être passées sous silence et qu'il décide de parler pour tenter de sauver cette institution ». Il lui demande de lui indiquer quelle est la situation réelle au Prytanée militaire et quelles mesures sont envisagées pour que cette école prestigieuse continue à former dans les meilleures conditions, comme elle le fait depuis des siècles, les grands cadres de notre armée. Il lui demande également quelles mesures seront prises pour que les jeunes brutois, tout en respectant les traditions de leur école, puissent travailler en dehors de toute manifestation d'intolérance et d'atteinte à la dignité.

Texte de la réponse

Les lycées militaires remplissent deux fonctions : l'aide aux familles et l'aide au recrutement grâce aux classes préparatoires. Chaque année, les lycées militaires accueillent, toutes options confondues, 4 100 élèves, offrant ainsi une réponse concrète aux contraintes de mobilité auxquelles sont statutairement soumis les militaires. De plus, ils disposent de véritables internats ouverts les week-ends et lors des petites vacances scolaires. Enfin, ils représentent un gage de stabilité pour les familles au profit desquelles ils délivrent, sans contrainte de revenus, une prestation éducative de très grande qualité. Il est également à noter que les classes préparatoires aux grandes écoles sont ouvertes à toutes les catégories socioprofessionnelles, sans aucun quota au profit d'enfants de militaires, garantissant une ouverture sur la société civile et une diversification du recrutement des officiers. Dès que le ministre de la défense a eu connaissance des faits incriminés, il a décidé de confier une mission d'enquête à un inspecteur général des armées en élargissant son champ d'investigation à l'ensemble des six lycées. A l'issue de cette enquête, le ministre de la défense a demandé au chef d'état-major de l'armée de terre de prendre des mesures destinées à améliorer le fonctionnement de ces établissements et à garantir la qualité qui leur est attachée. Elles concernent la modernisation des règles de vie et l'amélioration des cadres de vie et de travail, le renforcement de l'encadrement et de la surveillance des élèves, notamment en soirée et durant les week-ends, l'amélioration des synergies entre le corps professoral, l'encadrement et les familles d'élèves, la suppression des traditions résiduelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33198

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 octobre 1999

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4485

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5875